



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



## Compte rendu intégral de la septième session de la Conférence des Parties: Partie I, Annexe VI

### RAPPORT DU COMITE PERMANENT A SA 25<sup>ème</sup> REUNION

#### Introduction

1. La 25<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage s'est tenue au Centre international des Conférences à Bonn, Allemagne, le 24 septembre 2002. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention a ouvert la séance.
2. Assistaient à la réunion :
  - (a) Les représentants des membres du Comité suivants :

Allemagne (Dépositaire), Australie (Océanie), Chili (Amérique et Caraïbes), Kenya (Afrique), Maroc (Afrique), Royaume-Uni (Europe), Sri Lanka (Asie) et Ukraine (Europe) ;
  - (b) les représentants des membres suppléants du Comité suivants :

Arabie Saoudite (Asie), Monaco (Europe), Nouvelle-Zélande (Océanie), Pérou (Amérique et Caraïbes), République-Unie de Tanzanie (Afrique), Tchad (Afrique) ;
  - (c) l'observateur suivant : le Président du Conseil scientifique et
  - (d) le Secrétaire exécutif adjoint.
3. Le Secrétaire exécutif adjoint a demandé que soient désignés des candidats à la présidence du Comité dont l' élu devra servir jusqu'à la huitième session de la Conférence des Parties. Le Chili a désigné le Royaume-Uni qui a accepté et a été élu. M. Steve Lee-Bapty a présidé le reste de la réunion.
4. La présidence a sollicité des suggestions concernant la date et le lieu de la prochaine réunion du Comité. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le Comité se réunissait normalement une fois par an environ, généralement à Bonn en raison de la fourniture par le Gouvernement allemand de services d'interprétation.
5. Le Comité a demandé au Secrétariat de s'enquérir auprès des membres d'une date dans les quatre premiers mois de 2003, laquelle, si possible, serait proche de celles d'autres réunions similaires et susceptible de s'accorder avec les plans des membres qui auront à voyager sur de longues distances.
6. La présidence a demandé la désignation de candidats pour la vice-présidence. Le Kenya a désigné le Maroc, qui a accepté et a été élu.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance a été déclarée close.

\* \* \*